

AVIS AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LA COMMUNE DE MAMER

Vacance d'un poste au sein de la commission de l'Inclusion sociale

Conditions préalables à une candidature dans la commission de l'Inclusion sociale :

1. être âgé de 18 ans accomplis le jour de la candidature;
2. jouir des droits civils et politiques;
3. résider sur le territoire de la commune de Mamer.

Au cas où vous seriez intéressé(e)s, prière de retourner le coupon-réponse ci-après, dûment rempli et signé, avant le 22 juin 2026 à l'Administration Communale de Mamer, B.P. 50, L-8201 Mamer.

CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRE DANS UNE COMMISSION

Je soussigné(e)

(prénom et nom)

(date et lieu de naissance)

(profession)

(rue et numéro)

(code postal et localité)

(numéro de téléphone)

(e-mail)

pose par la présente ma candidature comme membre dans la commission de l'Inclusion sociale.

Mamer, Capellen, Holzem, le

(date)

(signature)